



Adresses utiles



Conseil général des Landes
 23 rue Victor Hugo - 40025 Mont de Marsan Cedex
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
 Tél. : 05 58 05 40 40 - poste 8524
 Mèl : education@cg40.fr
 www.landes.org



Mutualité sociale agricole
 70 rue Alphonse Daudet - 40286 Saint Pierre du Mont Cedex
Action sanitaire et sociale
 Tél. : 05 58 06 55 99



Caisse d'allocations familiales
 207 rue Fontainebleau - 40023 Mont de Marsan Cedex
Service Enfance Jeunesse
 Tél. : 05 58 06 78 60 / 05 58 06 78 61 / 05 58 06 78 62
 Mèl : direction.cafmt-marsan@caf.cnafmail.fr
 (à l'attention du Service Action Sociale)



Direction départementale de la jeunesse et des sports
(Secrétariat du dispositif)
 7 place Francis Planté - BP 371 - 40012 Mont de Marsan Cedex
 Tél. : 05 58 05 76 30 - fax : 05 58 75 78 88
 Mèl : dd040@jeunesse-sports.gouv.fr



VOUS

avez de

12

à

28

ans

landes imaginactions

vous aide à réaliser

votre projet

solidarité, concert, raid...



Conception-impression : CC 40 - © 2009 - photo : Brand X Pictures

05 58 05 76 30

Vous voulez

- Organiser un concert
- Réaliser un reportage photo, vidéo...
- Organiser un raid VTT, roller, un tournoi sportif...
- Vous engager dans une action de solidarité dans les Landes ou ailleurs
- Créer des sentiers pédestres
- Concrétiser un rêve

Un accompagnement

Un soutien au montage et à la réalisation du projet vous sera apporté.

- ▶ Comment ?
 - présentation du projet
 - adresses utiles
 - définitions des budgets
 - formations
 - conseils techniques...
- ▶ Par qui ?
 - les associations locales
 - les points information jeunesse
 - votre commune

Des aides

Peuvent être soutenus :

- ▶ Les projets dans tous les domaines, hors projets scolaires, de formation et de création d'entreprises.
- ▶ Les actions qui permettent une prise d'initiative et de responsabilité des jeunes.
- ▶ Les projets favorisant l'ouverture sur les autres, la participation à la vie locale, la solidarité ou l'intérêt général.
- ▶ Les projets n'ayant pas débuté avant la décision d'attribution d'une aide.

Comment faire ?

- **Téléphonez**
à l'un des partenaires qui vous mettra en relation avec un accompagnateur.
- **Rencontrez**
cet accompagnateur pour obtenir un dossier et des conseils.

Étude du projet

Votre demande, transmise par l'accompagnateur, est étudiée par les différents partenaires.

- ▶ Vous serez invité(e) à présenter votre projet.
- ▶ Une décision vous sera communiquée.
- ▶ L'aide attribuée pourra provenir d'un ou plusieurs partenaires.